Bachir, Sofiane, Kader et Sémir : immersion au sein du Tribunal correctionnel de Lille

03/08/2021 à 15h40



Le « frotteur » du métro

A 18h30 le cas le plus complexe est jugé. Sémir D. se présente à la barre des accusés. On lui reproche des atteintes sexuelles en état ivresse dans le métro lillois sur diverses femmes. Les faits sont confirmés par une victime qui a accepté de se rendre à l'audience et de faire face à son agresseur. « *J'ai senti quelque chose me toucher les fesses, je ne sais pas si c'était ses mains ou son sexe mais c'était de couleur chair* ». Les caméras de surveillance corroborent l'ensemble des faits, l'accusé est forcé d'avouer ses fautes. Les explications qu'ils donnent sont glaçantes. « *Je souffre de problèmes mentaux. Mon traitement psychologique a des conséquences sur ma libido. Ce soir là, je voulais ressentir l'excitation, je voulais avoir une pulsion* ».

Malheureusement, Sémir D. est déjà connu pour des faits similaires. Par deux fois il a été condamné pour agressions

sexuelles, aujourd'hui il encoure une peine de 14 ans de prison ferme en raison du caractère récidiviste. L'expert qui l'a examiné affirme que ses soucis de santé ne l'empêche pas d'être incarcéré et que les risques de récidive sont importants. Pour la Procureur « *Les explications données sont effrayantes* », pourtant la victime ne souhaite aucun dédommagement « *Je veux qu'il soit suivi par des professionnels médicaux. Moi je vais continuer à prendre le métro, je me refuse d'avoir peur* » s'exprime t-elle à la barre. Le Tribunal le condamne à 4 mois de prison ferme et 4 mois de sursis.

Course poursuite, taser, prison

Bachir A. est originaire de Palestine, il a 19 ans. Il se trouve en France en situation irrégulière, il survit dans un squat et de petits travaux non déclarés. Ce jeune homme est connu des services de la justice depuis le 27 mai dernier. Il a en effet été condamné pour vol à une petite peine avec sursis.

Course poursuite, accidents, drogue

Une seconde affaire de course poursuite s'apprête à être étudiée. Cette fois-ci les conséquences sont plus importantes. Sofiane S. 21 ans est amené par l'escorte dans le box des accusés. Le juge présente les faits qui lui sont reprochés. Ils sont nombreux : refus d'obtempérer, conduite sans assurance, conduite sous stupéfiant, rébellion, refus de se soumettre aux dépistages légaux et diverses infractions aux codes de la route.

Violences conjugales

Deux hommes dans deux affaires différents sont condamnés à des peines de prisons pour violences conjugales. Le premier Kader. K. est accusé de violences sur sa femme Sonia. Mariés depuis 2009, le couple ne connait que des disputes. A la barre, sa

femme raconte son calvaire : « Il a changé lorsqu'il a eu la nationalité française. Il frappe sur nos filles régulièrement, il est agressif. Le 31 juillet il m'a donné 4/5 coups de poings ». L'autre homme condamné est accusé par deux femmes de violences. Florian B. menace et bat ses deux dernières compagnes depuis 2019.

[…]

L'article dans son intégralité sur *VL Média*